



**Département des Bouches-du-Rhône
Syndicat Intercommunal à Vocation Unique
du Pays de Martigues**

Convocation du 18 mars 2024

Nombre de membres en exercice : 10

Quorum : 6

Nombre de présents et représentés : 7

Affichage du procès-verbal

en date du 2 mai 2024

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL**

SEANCE DU LUNDI 25 MARS 2024

L'an **deux mille vingt- quatre**, le **vingt-cinq** à 11 heures, le comité syndical, légalement convoqué, s'est réuni au lieu de son siège social, sous la présidence de **Monsieur Gaby CHARROUX**, Président du SIVU.

**DELIBERATION N° 24-004
Budget primitif- Exercice 2024**

Délégués présents :

Titulaires

Monsieur Gaby CHARROUX, maire de Martigues – **Monsieur Laurent BELSOLA**, maire de Port-de-Bouc - **Madame Charlette BENARD**, adjointe - **Monsieur Marc DEPAGNE** – adjoint - - **Madame Nathalie LEFEBVRE**, adjointe – **Madame Odile TEYSSIER VAISSE**, conseillère municipale

Suppléants

Néant.

Délégués excusés:

Titulaire

Madame Valérie BAQUE, conseillère municipale- **Madame Rosalba CERBONI** représentée par Monsieur Laurent BELSOLA, adjointe – **Monsieur Gérard FRAU** – adjoint - **Madame Martine GALLINA**, adjointe

Suppléantes

Madame Camille BERJAUD, conseillère municipale - **Madame Laetitia SABATIER**, conseillère municipale - **Madame Floriane SOTTA**, conseillère municipale - **Madame Magali GIORGETTI**, adjointe - **Madame Emmanuelle TAVAN**, conseillère municipale

Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales **Monsieur Marc DEPAGNE** est nommé **secrétaire de séance**, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Les communes de Martigues et de Port-de-Bouc ont confié la mise en œuvre de la compétence « action sociale » au Syndicat intercommunal à vocation unique du Pays de Martigues (SIVU) afin qu'il porte le Centre intercommunal d'action sociale du Pays de Martigues (CIAS) qui a pour mission de gérer ce service public de proximité.

Le SIVU doit percevoir les dotations des deux communes et les reverser dans leur totalité sous forme de participation au CIAS, pour permettre son fonctionnement jusqu'au 31 décembre 2024.

Au titre de l'exercice 2024, l'élaboration du budget du SIVU a donné lieu à un débat d'orientation budgétaire organisé lors de la réunion du comité syndical du lundi 29 janvier 2024.

Ce débat a permis d'entériner la répartition de la participation financière 2024 de chacune des deux communes, selon la nouvelle clé de répartition ci-dessous désignée :

Participation 2024 des communes au SIVU du Pays de Martigues

Communes	% clé de répartition	Montant participation
Martigues	85,37	5 528 994,00
Port-de-Bouc	14,63	947 513,00
Total	100,00	6 476 507,00

Sur la base de cette participation, le budget primitif du SIVU concerne uniquement la section de fonctionnement et se présente de la façon suivante :

<u>Section</u>	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
Section de fonctionnement	6 476 507,00 €	6 476 507,00 €

Ceci exposé,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L2312-1, D2312-3 et D5211-18-1,

VU l'Instruction budgétaire et comptable M57,

VU la délibération du comité syndical du SIVU n° 24-001 en date du 29 janvier 2024, actant la tenue d'un débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2024,

VU la délibération n° 24-002 du comité syndical du SIVU du Pays de Martigues en date du 25 mars 2024, portant approbation du compte de gestion présenté par le receveur municipal,

VU la délibération n° 24-003 du comité syndical du SIVU du Pays de Martigues en date du 25 mars 2024, portant approbation du compte administratif présenté par l'ordonnateur,

Le comité syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité que :

Article 1er : Le budget primitif de l'exercice 2024, tel que présenté ci-dessous, est adopté :

RECETTES M57		
NATURE	Proposition	Voté
74 – Dotations, subventions et participations		
74741 Dotations et participations Communes membres du groupement	6 476 507,00	6 476 507,00
74 – Dotations, subventions et participations	6 476 507,00	6 476 507,00
DEPENSES M14		
NATURE	Proposition	Voté
65 – Autres charges de gestion courante		
657362 Subvention Fonctionnement organisme public CIAS	6 476 507,00	6 476 507,00
65 – Autres charges de gestion courante	6 476 507,00	6 476 507,00

Article 2 : Monsieur le président est autorisé à effectuer toutes les formalités administratives et techniques nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Marc DEPAGNE
Secrétaire de séance

Fait à MARTIGUES le 25 mars 2024.
Pour extrait conforme,
Gaby CHARROUX,
président